

# Séance du conseil Municipal du 27 janvier 2016

## Compte-rendu sommaire

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des ordures ménagères pour l'année 2014

Le conseil municipal a pris acte de ce rapport.

### Etang des Marais – Saison de pêche 2016 – Tarifs et ouverture

La saison de pêche à l'étang des Marais sera ouverte du dimanche 10 avril au dimanche 6 novembre 2016 inclus, tous les jours de 7 h 00 à 22 h 00.

Les tarifs restent inchangés, soit :

◆ Carte saisonnière pour les personnes habitant la commune :	30 €
◆ Carte saisonnière hors commune :	50 €
◆ Carte invité délivré à une personne déjà titulaire d'une carte de pêche :	5 €
◆ Tarif Journée de groupe :	80 €
◆ Caution prêt de la clé :	20 €

Les cartes sont à retirer au secrétariat de la mairie pendant ses heures d'ouverture.

### Convention de mise à disposition d'un médecin de santé au travail

Le conseil municipal autorise le maire à renouveler et à signer la convention de mise à disposition d'un médecin de santé au travail avec le Centre Hospitalier de Saumur pour une durée de un an.

### Renouvellement d'une ligne de crédit de trésorerie

Une ligne de crédit de trésorerie sera renouvelée auprès du Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine pour un montant maximal de 100 000 euros.

### Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du Budget 2016

Le conseil municipal autorise le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2016 dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Primitifs 2015.

### Contrat Enfance et Jeunesse

#### • Participation au financement des accueils de loisirs :

Cette participation, versée à l'AFRIEJ (Association Familles Rurales Intercommunale Enfance et Jeunesse) est de 173,97 euros pour l'année 2015.

#### • Participation au financement des postes animateur jeunesse : compte tenu de la participation plus importante de la CAF avec le nouveau Contrat Enfance et Jeunesse :

- Une participation complémentaire au titre de l'année 2015 d'un montant de 1 564,54 euros sera versée à l'AFRIEJ.

- Pour l'année 2016, cette participation s'élèvera à 9 080,64 euros.

### Renouvellement des contrats d'assurance de la commune

Les différents contrats passés avec l'assureur Groupama Pays de la Loire sont renouvelés pour une période de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2019.

### Location de terrains communaux à l'Association de Chasse Agréée

La surface globale des parcelles mises à disposition de l'ACCA pendant la période de chasse est de 45ha 96a 46ca.

Pour la saison 2015-2016 le droit de location est maintenu à 5 euros l'hectare.

### Transactions sur biens soumis au droit de préemption

La commune renonce à son droit de préemption sur la vente des biens cadastrés suivants :

- Section F n° 929, 930 et 931,
- Section F n° 896.

Pour extrait certifié conforme  
A Rou-Marson, le 2 février 2016  
Le Maire, Rodolphe MIRANDE

